



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 13169

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la création d'un label Radios de découvertes. Lors de ses rencontres avec les représentants des différents mouvements représentant les radios associatives, elle a déclaré que les questions culturelles et l'aide à la création sont de la toute première importance et qu'il faut donc faire en sorte que les radios associatives puissent continuer de remplir leur mission. Afin de remplir cet objectif, il lui demande si elle a l'intention de signer le décret pour la reconnaissance d'un label de Radios de découvertes pour que leur travail puisse continuer.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle joué par les radios associatives dans la mise en application des quotas de chanson française et notamment dans le domaine de la découverte de nouveaux talents. L'action de promotion artistique qu'elles assurent bien souvent en amont de celui joué par les radios thématiques et généralistes - on peut même parler de complémentarité par rapport aux radios commerciales, dans la mesure où certains groupes ont accédé à la notoriété grâce à une promotion active sur les antennes de nombreuses radios associatives - est reconnue dans les faits par les sociétés de production et certains réseaux qui construisent une partie de leur programmation à partir des nouveautés découvertes par ces antennes. Sans reprendre totalement à leur compte le projet des radios qui ont imaginé le label « Radio de découvertes », les différents partenaires, tant producteurs que diffuseurs, ont estimé que la démarche méritait d'être intégrée dans les efforts de dynamisation de la filière musicale. En tout état de cause, la reconnaissance de ce rôle par les professionnels semble préférable à tout autre procédure. C'est pourquoi, la mise en place d'un processus adapté afin d'encourager la diversité musicale sur les médias qui paraît être la solution la plus appropriée, sera soutenue par le ministère de la culture et de la communication si les professionnels le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13169

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2006

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3598